

Fraude à l'électricité : Enedis lance une nouvelle opération coup de poing nationale ciblant les professionnels

Enedis a mené ce 10 mars une opération de contrôle simultanée sur l'ensemble du territoire métropolitain, ciblant spécifiquement des établissements professionnels pour lesquels des signaux de fraude avaient été détectés. À la même heure, les équipes d'Enedis ont procédé au contrôle de 134 installations, en coordination avec les forces de l'ordre et les fournisseurs d'électricité des établissements concernés. Cette action s'inscrit dans la continuité du plan national de lutte contre la fraude, déployé par Enedis depuis 2024. Elle illustre la volonté de l'entreprise d'appliquer une tolérance zéro face à des pratiques dangereuses, illégales et pénalisantes pour les clients honnêtes.

Les contrôles ont particulièrement visé **le secteur de la grande distribution**, notamment des **franchises d'enseigne**, où des **incohérences significatives** avaient été repérées quant à la consommation d'électricité. La fraude chez les professionnels se distingue en effet par des **manipulations plus élaborées** que celles observées chez les particuliers. Certaines interventions frauduleuses portent non seulement sur **le compteur d'électricité** mais aussi sur **les dispositifs de mesure** raccordés à ce dernier. Elles fragilisent l'ensemble de l'installation électrique et exposent directement **les salariés** ainsi que **toutes les personnes présentes** dans ces établissements, **y compris la clientèle et les familles qui les fréquentent**, à des risques importants **d'électrisation et d'incendie**. Pour détecter ces situations, Enedis compare les consommations d'électricité observées avec celles d'autres établissements similaires de la même branche professionnelle. Cette méthode d'analyse, dédiée au marché professionnel, vient compléter les dispositifs de détection déjà en place, et permet d'orienter plus finement **les analyses locales** ainsi que les contrôles ciblés menés par **des techniciens assermentés**.

Enedis mènera des analyses complémentaires afin de confirmer **les cas de fraude identifiés** lors de cette opération. Pour chaque fraude avérée, les entreprises concernées recevront **un document officiel précisant la quantité d'électricité consommée frauduleusement**, qui sera facturée par leur fournisseur. **Enedis déposera systématiquement plainte** auprès du **procureur de la République** pour chaque cas confirmé et se constituera partie civile si des poursuites sont engagées.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une **coordination étroite avec la Justice, la Police, la Gendarmerie et les fournisseurs d'électricité**. Grâce aux données issues du compteur Linky et des autres installations de comptage, Enedis a déjà opéré **plus de 50 000 contrôles depuis 2022** et prévoit d'en mener **près de 60 000 en 2026**. L'entreprise renforce également ses

moyens humains : **500 salariés** seront dédiés à la lutte contre la fraude d'ici la fin de l'année 2026, soit **un doublement des effectifs en deux ans**.

Enedis rappelle que la fraude à l'électricité constitue un délit lourdement sanctionné : **jusqu'à 75 000 euros d'amende pour le vol d'énergie et jusqu'à 375 000 euros pour escroquerie**, avec des montants multipliés par cinq pour les personnes morales, assortis de peines pouvant aller jusqu'à **cinq ans d'emprisonnement**.

En menant cette nouvelle opération coup de poing sur l'ensemble du territoire métropolitain, Enedis réaffirme son engagement à **garantir l'intégrité du réseau public de distribution d'électricité, à protéger la sécurité des personnes et à assurer un traitement équitable de l'ensemble de ses clients**.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui emploie 42 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, les opérations de comptage d'électricité (production et consommation) et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. Entreprise à mission depuis juin 2023, Enedis a pour raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »